

**SALAIRES
ABUSIFS**

*Ils avaient mené côte à côte la fronde des actionnaires contre l'UBS.
Dominique Biedermann combat aujourd'hui l'initiative de Thomas Minder. Débat.*

Ethos contre Minder: l'alliance brisée



Pour Thomas Minder, il est temps de mettre fin aux profits éhontés des top managers, et ce grâce à l'initiative. ALAIN WICHT



Pour Dominique Biedermann, le contre-projet permet mieux de juguler les rémunérations inadmissibles de certains patrons. ALAIN WICHT

PROPOS RECUEILLIS PAR **BERTRAND FISCHER**

3 mars
Ensemble, ils ont combattu les top managers grassement payés. Avant la votation du 3 mars sur l'initiative «contre les rémunérations abusives», la belle alliance des héros anti-UBS est brisée. Avec la fondation Ethos qu'il dirige à Genève, Dominique Biedermann, le porteur des actionnaires, recommande de voter «non» à l'initiative du Schaffhousois Thomas Minder et soutient le contre-projet. Cela faisait des mois qu'ils ne s'étaient plus parlés. A l'invitation de «La Liberté», les deux hommes ont accepté de croiser le fer dans un salon du Palais fédéral, à Berne.

Les alliés d'hier sont devenus adversaires dans cette campagne politique. Que s'est-il passé?

Dominique Biedermann: En 2006, la situation était complètement bloquée en Suisse. Les sociétés refusaient l'autorégulation en matière de rémunérations et le parlement ne voulait pas donner des droits plus étendus aux actionnaires dans le cadre de la loi. M. Minder a eu le courage de lancer une initiative et, logiquement, je l'ai signée. Il n'y avait pas d'autre possibilité d'agir. Entre-temps, le parlement a travaillé intensément. Aujourd'hui, son contre-projet est meilleur et nous donne davantage de moyens pour lutter contre les rémunérations abusives. C'est pourquoi Ethos dit «non» à l'initiative, en reconnaissant que M. Minder a fait un travail de pionnier.

M. Minder, ce soutien perdu est un coup dur?

Thomas Minder: Non, je l'accepte. De toute façon, on lutte pour les mêmes buts. J'ai toujours dit qu'un propriétaire fort, c'est bon pour l'entreprise. Or, aujourd'hui, avec l'actionnariat dispersé, on ne sait plus qui est vraiment propriétaire des sociétés cotées en bourse.

Ethos se distingue d'Actares, un autre groupement d'actionnaires qui, lui, soutient l'initiative...

D. B.: Ethos est une fondation qui appartient aux caisses de pension, elle représente des

investisseurs institutionnels. Je ne prends pas position pour Actares, qui représente surtout des investisseurs privés.

Mais avez-vous discuté avec Thomas Minder de son texte avant de rompre votre alliance?

D. B.: M. Minder, vous m'avez invité à déjeuner face aux chutes du Rhin il y a sept ans. On a passé l'initiative en revue, point par point, avant qu'elle ne soit lancée. Ce n'était pas trop tard. Vous avez accepté de retirer certaines choses, par exemple la fixation d'un montant limite pour chaque rémunération, exprimé en millions de francs.

Effectivement, il n'y a plus trace de cela dans l'initiative...

T. M.: A cette époque, je connaissais peu ce domaine. J'ai cherché à recueillir des opinions. Il m'a fallu deux ans pour aboutir à un texte final qui me paraît juste. Mais celui-ci ne reflète pas mon opinion personnelle: il est le produit des conseils que m'ont donné de nombreux experts, dont M. Biedermann.

Le salaire des directeurs, c'est la question essentielle qui continue à vous diviser?

D. B.: Selon toutes les règles de gouvernance, le conseil d'administration est responsable d'engager la direction générale. Par conséquent, contrairement à ce que veut l'initiative, il doit aussi avoir la compétence de fixer les salaires. Mais pas n'importe comment: le contre-projet prévoit un règlement de rémunération approuvé par l'assemblée générale. Celle-ci vote sur un système. C'est plus détaillé et plus transparent.

T. M.: Pour moi, ce système est dangereux. On ne sait pas quelle somme sera versée, ni quelle sera la part des bonus. Le cas de Credit Suisse l'a montré: le CEO Brady Dougan a empoché 70 millions en 2010, alors que la banque perdait 8,3 milliards. Pour l'actionnaire, il est plus simple de voter sur la somme globale des rémunérations plutôt que sur un système d'attribution.

D. B.: Aucun pays au monde ne laisse aux actionnaires le soin de fixer directement le salaire des directeurs...

T. M.: Si, la Norvège!

D. B.: Pas de manière systématique. Beaucoup de sociétés norvégiennes y ont renoncé dans leurs statuts.

Economiesuisse craint que l'initiative fasse fuir les directeurs vers l'Autriche ou l'Allemagne...

T. M.: De toute façon, on ne les veut pas! Ces directeurs étrangers qui se font payer par avance ou qui chassent les primes, non merci! D'ailleurs, on veut des directeurs suisses.

D. B.: Imaginez le climat d'incertitude si l'on doit faire venir un directeur sans pouvoir lui dire combien il sera payé. Cela rendra beaucoup plus difficile l'engagement de gens compétents.

Et le salaire des administrateurs?

D. B.: L'initiative comme le contre-projet prévoient de laisser les actionnaires voter de manière contraignante sur les honoraires du conseil d'administration. On est d'accord là-dessus.

Les deux textes ne donnent-ils pas trop de pouvoir aux actionnaires, si l'on pense aux repreneurs «inamicaux» (raiders)?

T. M.: On ne va pas aller d'un extrême à l'autre. Les actionnaires n'ont actuellement aucun pouvoir et on aurait déjà peur qu'à l'avenir, ils en aient trop? Finalement, qui paie décide! Cela dit, c'est vrai qu'il faut favoriser un autre esprit actionnaire, inscrit dans le développement durable.

Parlons des parachutes dorés: le contre-projet prévoit des exceptions à leur interdiction si deux tiers des actionnaires le souhaitent. Pourquoi une telle retenue?

D. B.: De toute façon, les investisseurs institutionnels sont contre ces indemnités de départ. Jamais une majorité des deux tiers ne sera réunie pour les autoriser.

T. M.: Alors autant les interdire!

D. B.: Cela fait partie des concessions que certains parlementaires ont dû faire pour aboutir à ce contre-projet. |

Directement en prison!

M. Minder, vous promettez la prison aux administrateurs qui enfreignent les règles. Vous n'y allez pas un peu fort?

T. M.: C'est le grand coup de mon initiative, c'est ce qui ajoute de la viande à l'os! Si je fais des bêtises avec ma PME, Trybol SA, je serai le lendemain en prison. Pourquoi pas un top manager? Et le voleur de bicyclettes ne doit pas seulement rendre le vélo: on lui met une amende!

D. B.: Le but doit surtout être d'obtenir une restitution des rémunérations jugées disproportionnées, et cela même si la loi a été respectée. Vous citez les 70 millions de Dougan chez Credit Suisse: dans un cas pareil, le conseil d'administration a agi en toute légalité, il n'y a pas de sanction possible. Seul le contre-projet permettra à l'avenir une restitution.

T. M.: En pratique, ça ne fonctionnera pas. La société, qui veut éviter une publicité négative, ne portera pas plainte. Et l'actionnaire non plus: c'est lui qui doit payer le procès, et si la justice lui donne raison, l'argent retourne à la société! Il faut une vraie dissuasion pour changer les choses.

L'initiative oblige les caisses de pension à voter dans l'intérêt des assurés. Dans le «Blick», leur association estime que ça leur coûtera «des millions» en frais d'études, soit 150 à 300 heures de travail pour chacune...

T. M.: J'ai rigolé en lisant cet article. C'est l'intérêt des assurés qui est important, pas le travail que la caisse doit fournir. Elle peut s'adresser à Ethos pour le faire!

D. B.: Là, je dois intervenir et je confirme ce que dit M. Minder. Le coût est tout à fait supportable. Une caisse de pension ne va pas préparer seule toutes les assemblées. Avec Ethos, voter auprès des 100 plus grandes sociétés cotées en Suisse et recevoir un rapport d'exécution, cela coûte aux caisses de pension entre 8000 et 15000 francs par année. Pas plus.

S'il ne fallait retenir qu'un seul argument pour l'initiative, lequel?

T. M.: Fermer les portes arrière des entreprises! Si on ne le fait pas grâce au vote obligatoire des actionnaires, elles continueront à se vider de l'argent versé aux profiteurs.

Et une seule bonne raison de voter contre?

D. B.: Le contre-projet propose davantage de droits aux actionnaires pour juguler ces rémunérations inadmissibles. |